

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 07 décembre 2023

Date d'affichage :

Le 07 décembre 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le quatorze décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Philippe DENIAU, Madame Gismonde GAUTHERBERDON à Monsieur Claude CICUTTI, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusé(s) : Madame Blandine BENOIST.

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023 – 12 – 02

Finances

Ouverture anticipée de crédits avant le vote du budget 2024

Monsieur Hervé LENGLET, Conseiller délégué aux Finances de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Ressources Humaines du 21 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023.

Considérant que le vote des Budgets Primitifs 2024 interviendra en avril 2024.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, afin d'assurer la continuité du service public et conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement, hors remboursement de la dette, restes à réaliser, reports et dépenses imprévues du budget précédent, soit :

Pour le Budget Principal :

7 713 224,72 € * 25% = 1 928 306,18 €

<i>Interventions sur bâtiments :</i> Compte 21351-020 – chapitre 21	100 000 €
<i>Travaux boulangerie Saint-Ouen :</i> Compte 2313-632 – chapitre 23	50 000 €
<i>Interventions sur voiries :</i> Compte 2151-845 – chapitre 21	50 000 €
<i>Interventions sur réseaux eaux pluviales :</i> Compte 21532-845 – chapitre 21	5 000 €
<i>Panneaux de signalisation :</i> Compte 2152-847 – chapitre 21	2 000 €
<i>Interventions travaux sur digues :</i> Compte 2138-735 – chapitre 21	50 000 €
<i>Etudes Moe Amasse souterraine</i> Compte 2031-735 – chapitre 20	15 000 €
<i>Dispositif ARA Compagnons Bâisseurs :</i> Compte 20422-552 – chapitre 204	55 000 €
<i>Dispositif Ma Prime Rénov :</i> Compte 20422-552 – chapitre 204	6 000 €
<i>Etude urbanisme :</i> Compte 202-510 – chapitre 20	40 000 €
<i>Acquisition de licences informatiques :</i> Compte 2051-020 – chapitre 20	29 460 €
<i>Déploiement fibre optique noire et téléphonie :</i> Compte 21538-020 – chapitre 21	10 000 €
<i>Acquisition de matériel informatique :</i> Compte 21838-020 – chapitre 21	40 000 €
<i>Acquisition de matériel de communication :</i> Compte 2188-022 – chapitre 21	6 000 €
<i>Acquisition de matériel de bureau et mobilier :</i> Compte 21848-020 – chapitre 21	30 000 €

Soit un total de 488 460,00 €

Pour le Budget Assainissement :

2 160 300,00 € * 25% = 540 075,00 €

<i>Frais d'études :</i> Compte 2031 01AB – chapitre 20	10 000 €
<i>Travaux réhabilitation et extension réseau :</i> Compte 21532 02AC – chapitre 21	285 000 €
<i>Travaux sur STEP :</i> Compte 21532 01AB – chapitre 21	10 000 €
<i>Travaux sur réseau EU :</i> Compte 2138 02AC – chapitre 21	10 000 €
<i>Acquisition matériel pour STEP :</i> Compte 21562 01AB – chapitre 21	10 000 €
<i>Acquisition matériel pour réseau :</i> Compte 21562 02AC – chapitre 21	10 000 €
<i>Travaux STEP :</i> Compte 2313 01AB – chapitre 23	100 000 €
<i>Travaux Postes de Relèvement :</i> Compte 2313 02AC – chapitre 23	100 000 €

Soit un total de 535 000,00 €

Pour le Budget Eau Potable :

1 918 212,31 * 25% = 479 553,08 €

<i>Intervention sur les réseaux :</i> Compte 21531 – chapitre 21	349 000 €
<i>Installations, matériel et outillage techniques :</i> Compte 2315 – chapitre 23	30 000 €
<i>Préforage pour le puit de l'île d'Or :</i> Compte 2031-chapitre 20	100 000 €

Soit un total de 479 000,00 €

Il est précisé que ces opérations seront inscrites aux Budgets Primitifs 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2024.